



PROCÈS-VERBAL N°01

Réunion du : 15 Octobre 2018

Présidence : René JONCHERE

Présents : Paul ARRIVE - Alain BEAUPIED - Yves COUPRY - Eugène GEINDREAU - Gérard HERVE - Gérard NEGRIER - Michel PERROT - Joël POIRAUD - Alain POISSON - Daniel ROINSARD.

Assiste : Lucie GUILLARD

1. Procès-verbaux des réunions de la CFTIS

La C.R.T.I.S. prend note des décisions portées aux PV de la CFTIS suivants :

PV N°01 du 4 Juillet 2018 « Section Suivi des Installations Utilisées en Compétitions Nationales »

PV N°11 du 11 Mai 2018 « Section Classement des Terrains et Installations Sportives »

PV N°12 du 15 Juin 2018 « Section Classement des Terrains et Installations Sportives »

PV N°01 du 19 Juillet 2018 « Section Classement des Terrains et Installations Sportives »

PV N°02 du 27 Septembre 2018 « Section Classement des Terrains et Installations Sportives »

LES TERRAINS

1 – LES CLASSEMENTS

La commission examine le(s) dossier(s) suivant(s) et émet un avis favorable pour la/les confirmation(s) de classement(s) des installations :

Niveau 4

District	Ville	Terrain	NNI	SOL
49	ANGERS	STADE DE L ARCEAU	490071101	GAZON

La commission demande au secrétariat de la Ligue de bien vouloir transmettre ces **dossiers** à la Fédération pour validation par la Commission Fédérale des Terrains et Installations sportives.

Niveau 6

District	Ville	Terrain	NNI	SOL
53	AMPOIGNE	STADE JULES LEDROIT	531240201	GAZON
72	NEUVILLE SUR SARTHE	STADE MUNICIPAL	722170102	GAZON
85	LES HERBIERS	STADE DE LA SALMONDIERE	851090203	SYE

La commission demande au secrétariat de la Ligue de bien vouloir transmettre le **PV** concernant ces dossiers à la Fédération pour validation par la Commission Fédérale des Terrains et Installations sportives.

Niveau FootA8

District	Ville	Terrain	NNI	SOL
44	PONTCHATEAU	CS DU LANDAS	441290303	GAZON
44	PONTCHATEAU	CS DU LANDAS	441290304	GAZON

La commission demande au secrétariat de la Ligue de bien vouloir transmettre le **PV** concernant ces dossiers à la Fédération pour validation par la Commission Fédérale des Terrains et Installations sportives.

2 – CONFIRMATIONS DE CLASSEMENTS

La commission examine le(s) dossier(s) suivant(s) et émet un avis favorable pour la/les confirmation(s) de classement(s) des installations :

Niveau 4

District	Ville	Terrain	NNI	SOL
44	VERTOU	STADE DES ECHALONNIERES	442150101	SYE
53	CHATEAU GONTIER	STADE DU PAVE	530620101	GAZON

La commission demande au secrétariat de la Ligue de bien vouloir transmettre ces **dossiers** à la Fédération pour validation par la Commission Fédérale des Terrains et Installations sportives.

Niveau 5

District	Ville	Terrain	NNI	SOL	Circulaire n°19
44	JOUE SUR ERDRE	STADE DE LA CORDILLETERIE	440770101	STABILISE	NON
44	MONTOIR DE BRETAGNE	CS DE BONNE FONTAINE	441030102	SYE	
44	ORVAULT	STADE DE GAGNE	441140102	SYE	
49	LIRE	STADE PLESSIS CURE	490690501	GAZON	OUI
53	CRAON	STADE MAURICE COURNÉ 1	530840101	GAZON	OUI
72	LE LUART	STADE MUNICIPAL	721720101	GAZON	OUI
72	NEUVILLE SUR SARTHE	STADE MUNICIPAL	722170101	GAZON	NON
72	ROUILLON	STADE MUNICIPAL	722570102	GAZON	OUI
85	ANTIGNY	STADE JOSEPH ARNAUD	850050101	GAZON	NON
85	BOURNEZAU	STADE MUNICIPAL	850340102	GAZON	NON
85	L OIE	STADE MUNICIPAL TERRAIN B	850840302	GAZON	NON
85	ST DENIS LA CHEVASSE	STADE PIERRE MOREAU	852080101	GAZON	NON
85	SAINT MARS LA REORTHE	STADE MUNICIPAL	852420101	GAZON	OUI

La commission demande au secrétariat de la Ligue de bien vouloir transmettre le **PV** concernant ces dossiers à la Fédération pour validation par la Commission Fédérale des Terrains et Installations sportives.

Niveau 6

District	Ville	Terrain	NNI	SOL
44	GUEMENE PENFAO	STADE DE BELLEVUE	440670102	SYE
44	NANTES	STADE DE L ABBE MICHEL AUDRAIN	441091001	SYE
85	POIROUX	STADE MUNICIPAL	851790101	GAZON

La commission demande au secrétariat de la Ligue de bien vouloir transmettre le PV concernant ces dossiers à la Fédération pour validation par la Commission Fédérale des Terrains et Installations sportives.

3- CHANGEMENT DE NIVEAU DE CLASSEMENT

La commission examine le(s) dossier(s) suivant(s) et émet un avis favorable pour la/les confirmation(s) de classement(s) après modifications des installations :

Niveau 4

District	Ville	Terrain	NNI	SOL
44	SAUTRON	STADE ROGER MABIT	441940101	SYE
49	ANGERS	STADE DE L ARCEAU	490071101	GAZON
72	MAMERS	STADE MUNICIPAL	721800101	GAZON

La commission demande au secrétariat de la Ligue de bien vouloir transmettre ces dossiers à la Fédération pour validation par la Commission Fédérale des Terrains et Installations sportives.

Niveau 5

District	Ville	Terrain	NNI	SOL
44	CLISSON	STADE VAL DE MOINE	440430102	SYE
44	SAUTRON	STADE ROGER MABIT	441940102	GAZON
72	LOUE	STADE MUNICIPAL	721680101	GAZON
72	SABLE SUR SARTHE	STADE REMY LAMBERT	722640102	GAZON
85	LUCON	PLAINE DES SPORTS DU SOURDY	851280201	GAZON

La commission demande au secrétariat de la Ligue de bien vouloir transmettre le PV concernant ces dossiers à la Fédération pour validation par la Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives.

Niveau 6

District	Ville	Terrain	NNI	SOL
44	JOUE SUR ERDRE	STADE DU LA CORNILLETERIE	440770102	GAZON
44	ORVAULT	STADE DE LA BUGALIERE	441140301	SYE
44	SAINT NAZAIRE	STADE ALEXANDRE LEMOINE	441840302	SYE
49	BEAUPREAU EN MAUGES	CS LA PROMENADE	490230202	GAZON
72	SABLE SUR SRTHE	STADE REMY LAMBERT	722640103	SYE

La commission demande au secrétariat de la Ligue de bien vouloir transmettre le PV concernant ces dossiers à la Fédération pour validation par la Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives.

4 – AVIS PREALABLE INSTALLATION SPORTIVE

La commission examine le(s) dossier(s) suivant(s) et émet un avis favorable pour la/les installation(s) suivante(s)

District	Ville	Terrain	NNI	Niveau	Nature Travaux
72	SABLE SUR SARTHE	STADE SOSTHENE BRUNEAU	722640301		VESTIAIRES
85	MOUZEUIL ST MARTIN	STADE LE VIGNEAU	851580101		Arrosage et terrain

La commission demande au Secrétariat de la Ligue de bien vouloir transmettre ces **dossiers** à la Fédération Française de Football pour avis préalable sauf niv 5 et 6 et FootA11, terrain (gazon – sye) et vestiaires.

L'ECLAIRAGE

1 – LES CLASSEMENTS

La commission examine le(s) dossier(s) suivant(s) et émet un avis favorable pour le/les classement(s) des installations :

Niveau E5

District	Ville	Terrain	NNI	EM	FU	Emini/Emaxi
49	SEICHES SUR LE LOIR	STADE DES RABIERES	493330101	199	0.74	0.59

La commission demande au secrétariat de la Ligue de bien vouloir transmettre le **PV** concernant ces dossiers à la Fédération pour validation par la Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives.

Niveau EEntraînement

District	Ville	Terrain	NNI	EM	FU	Emini/Emaxi
44	PONTCHATEAU	CS DU LANDAS	441290303	85	0.36	0.19
44	PONTCHATEAU	CS DU LANDAS	441290304	101	0.35	0.19

La commission demande au secrétariat de la Ligue de bien vouloir transmettre le **PV** concernant ces dossiers à la Fédération pour validation par la Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives.

2 – CONFIRMATIONS DE CLASSEMENTS

La commission examine le(s) dossier(s) suivant(s) et émet un avis favorable pour la/les confirmation(s) de classement des installations :

Niveau E1

District	Ville	Terrain	NNI	EM	FU	Emini/Emaxi
44	NANTES	STADE DE LA BEAUJOIRE	441090101	2467	0.75	0.60

La commission demande au secrétariat de la Ligue de bien vouloir transmettre ces **dossiers** à la Fédération Française de Football pour la/les confirmation(s) de classement des installations.

Niveau E2

District	Ville	Terrain	NNI	EM	FU	Emini/Emaxi
72	LE MANS	LE MANS STADIUM	721810101	1980	0.77	0.50

La commission demande au secrétariat de la Ligue de bien vouloir transmettre ces **dossiers** à la Fédération Française de Football pour la/les confirmation(s) de classement des installations.

Niveau E3

District	Ville	Terrain	NNI	EM	FU	Emini/Emaxi
44	ANCENIS	STADE DE LA DAVRAYS	440030101	425	0.80	0.66
44	NANTES	STADE MARCEL SAUPIN	441090201	413	0.71	0.53
85	LE POIRE SUR VIE	STADE DE L IDONNIERE	851780101	404	0.79	0.62

La commission demande au secrétariat de la Ligue de bien vouloir transmettre ces **dossiers** à la Fédération Française de Football pour la/les confirmation(s) de classement des installations.

Niveau E4

District	Ville	Terrain	NNI	EM	FU	Emini/Emaxi
44	CHATEAUBRIANT	LA VILLE EN BOIS	440360101	271	0.80	0.68
44	NANTES	STADE DES BERNADIERES	441091301	233	0.70	0.53
85	AIZENAY	STADE MUNICIPAL	850030101	226	0.83	0.62
85	CHALLANS	STADE JEAN LEVEILLE	850470101	251	0.75	0.58
85	LA CHATAIGNERAIE	STADE CLAUDE BETARD	850590101	284	0.72	0.56

La commission demande au secrétariat de la Ligue de bien vouloir transmettre ces **dossiers** à la Fédération Française de Football pour la/les confirmation(s) de classement des installations.

Niveau E5

District	Ville	Terrain	NNI	EM	FU	Emini/Emaxi
44	BLAIN	CS JEAN LEFLOUR	440150101	153	0.76	0.58
44	BOUGUENAIS	STADE DES LANDES	440200101	144	0.70	0.52
44	GUEMENE PENFAO	CS DE BELLEVUE	440670102	195	0.70	0.52
44	MOUZEIL	STADE MUNICIPAL	441070101	170	0.70	0.51
44	ROUANS	STADE DE LA MADELEINE	441450101	135	0.72	0.53
44	ST PHILBERT DE GRAND LIEU	CS DES CHEVRETS 3	441880103	131	0.71	0.50

La commission demande au secrétariat de la Ligue de bien vouloir transmettre le **PV** concernant ces dossiers à la Fédération pour validation par la Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives.

Niveau EFOOT A11

District	Ville	Terrain	NNI	EM	FU	Emini/Emaxi
44	FEGREAC	STADE JEAN ZINGUE	440570101	190	0.63	0.55
44	GRANDCHAMPS DES FONTAINES	STADE DE BELLEVUE 2	440660102	135	0.62	0.40
44	SAINT HERBLAIN	CS VAL DE CHEZINE	441620303	204	0.56	0.36
44	SAINT HERBLAIN	STADE DE L ORVASSERIE	441620101	181	0.50	0.29
44	TREILLIERE	PLAINE DE JEUX DE LA RINCAIS	442090101	215	0.60	0.45
49	LONGUE JUMELLES	CS DE LA GUIBERDERIE 1	491800101	200	0.64	0.38
49	LONGUE JUMELLES	CS DE LA GUIBERDERIE 2	491800102	116	0.68	0.43
49	SAUMUR	SC DES RIVES DU THOUET	493280103	101	0.50	0.20

La commission demande au secrétariat de la Ligue de bien vouloir transmettre le PV concernant ces dossiers à la Fédération pour validation par la Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives.

3 – AVIS PREALABLE ECLAIRAGE

District	Ville	Terrain	NNI	Niveau
44	GUERANDE	JEAN MENAGER FOOT A5	440695501	
49	SEVREMOINE	STADE GEORGES RAYMOND 2	493010102	E5

La commission demande au Secrétariat de la Ligue de bien vouloir transmettre ces dossiers à la Fédération Française de Football pour avis préalable sauf E5, EFootA11 et EFutsal 4.

LES SALLES FUTSAL

1 – LES CLASSEMENTS

La commission examine le(s) dossier(s) suivant(s) et émet un avis favorable pour la/les classement(s) des installations :

Niveau Futsal 1

District	Ville	Salle	NNI	Sol
44	NANTES	CS MANGIN BEAULIEU	441099921	PVC

La commission demande au secrétariat de la Ligue de bien vouloir transmettre ces dossiers à la Fédération Française de Football pour le/les classements des installations.

Niveau Futsal 2

District	Ville	Salle	NNI	Sol
----------	-------	-------	-----	-----

85	ST HILAIRE DE LOULAY	SALLE DE LA MAINE	852249902	PVC
85	SAINT JEAN DE BEUGNE	SALLE DES SPORTS INTERCOMMUNALE	852339901	PVC

La commission demande au secrétariat de la Ligue de bien vouloir transmettre ces **dossiers** à la Fédération Française de Football pour le/les classements des installations.

Niveau Futsal 3

District	Ville	Salle	NNI	Sol
44	SAINT HERBLAIN	GYMNASE DE LA BOURGONNIERE	441629906	PVC
72	PARIGNE L EVEQUE	GYNASE DE PARIGNE L EVEQUE	722319901	PVC

La commission demande au secrétariat de la Ligue de bien vouloir transmettre le **PV** concernant ces dossiers à la Fédération pour validation par la Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives.

Niveau Futsal 4

District	Ville	Salle	NNI	Sol
44	BOUGUENAIS	GYMNASE JOEL DUBOIS	440209902	PVC

La commission demande au secrétariat de la Ligue de bien vouloir transmettre le **PV** concernant ces dossiers à la Fédération pour validation par la Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives.

L'ECLAIRAGE FUTSAL

1 – LES CLASSEMENTS

La commission examine le(s) dossier(s) suivant(s) et émet un avis favorable pour le/les classement(s) des installations :

Niveau EFutsal 3

District	Ville	Salle	NNI	EM	FU	Emini/Emaxi
44	SAINT HERBLAIN	GYMNASE DE LA BOURGONNIERE	441629906	322	0.65	0.51

La commission demande au secrétariat de la Ligue de bien vouloir transmettre ces **dossiers** à la Fédération Française de Football pour le/les classements des installations.

1. Courrier Mairie, AOP et autres

Courrier de la municipalité de la MILESSE pour retrait de la mise à disposition des installations sportives du stade V. HUET au club AS LA MILESSE

Courrier de la mairie de DURTAL concernant la suppression de l'installation STADE DE LA MONTAGNE 2 – NNI 491270102

Récapitulatif des exigences terrain demandés pour chaque niveau de compétition Séniors, Jeunes, Féminines et Futsal, vu en commission, **la CRTIS va se rapprocher du service compétition pour modification du terrain lors de l'engagement.**

2. Création/Modification et Suppression NNI

Renumérotation salle de la Maine 852249901 en 852249902 et la salle maxime Bossis NNI 851469901 en NNI 852249901 en la renommant salle de sèvre

Renumérotation NNI 441620703 en NNI 441620303 et le NNI 441621101 en NNI 441620101.

Pris note du retrait du classement de l'installation suivante de SAUMUR :
STADE DE L'ÎLE D'OFFARD 1 - NNI 493280501

Courrier de la Ville de SAUMUR, la CRTIS prend note pour le problème d'éclairage et **passé la demande au service des compétitions.**

TREILLIERE NNI 442090201 et NNI 442090301, suppression des terrains, désaffecter au profit d'une construction immobilière.

3. Questions diverses

La commission des terrains a été informée que des compétitions niveau région se déroulait en nocturne sur des terrains dont le classement de l'éclairage n'est pas confirmé en raison d'une infrastructure en défaut. (Saint Brévin les Pins et Machecoul).
La CRTIS demande au service compétition de vérifier la validité du classement éclairage.

MOUZEIL 441070101 modification de l'échéance, confirmation de classement effectué en 2010

GUEMENE PENFAO NNI 440670101 ; supprimer l'éclairage (celui-ci n'ayant jamais existé)

THOUARE SUR LOIRE NNI 442040101 ; supprimer l'éclairage (infrastructure supprimée, problème de sécurité)

Le classement de l'éclairage de la salle du Vigneau à Saint Herblain NNI 441629901 est valable jusqu'au 13/12/2018, les mesures pour la confirmation du classement n'ont pas été réalisées en raison d'un trop grand nombre de lampes hors services (résultat non conforme).

La CRTIS demande au service compétition de ne plus autoriser les compétitions en nocturne dans cette salle.

4. Calendrier

Prochaine réunion : Le Lundi 10 Décembre 2018 à Saint Sébastien sur Loire.

Le Président,
René JONCHERE



Le Secrétaire de séance,
Paul ARRIVE

